

Mot du Président.....	3
Mot de la Directrice	4
I. Qui sommes-nous ?	5
II. Présentation des IME.....	6
III. L'admission.....	7
IV. Le projet d'accompagnement personnalisé.....	8
V. Les prestations proposées.....	9
1. Les prestations pédagogiques	9
2. Les prestations éducatives	9
3. Les prestations thérapeutiques	10
4. Les prestations sociales	11
5. Le soutien aux familles	11
6. Les internats	11
VI. L'organisation de l'accompagnement.....	12
1. Les transports	12
2. L'accueil sur les groupes	12
3. Les repas	12
VII. Les professionnels des établissements.....	13
VIII. La sortie des IME	15
IX. Votre participation.....	15
X. Le coût des prestations.....	16
XI. Vos droits.....	17
1. Votre Dossier	17
2. Accès au dossier	18
3. Plaintes et réclamations	18
4. La personne de confiance	18
XII. Nous contacter.....	19
XIII. Venir sur nos établissements	20

Mot du Président

Chère Famille,

Vous nous accordez votre confiance avec l'accueil de l'un de vos proches. Sachez que nous mettrons tout en œuvre afin de l'accompagner dans les meilleures conditions qui soient.

Je rappelle que l'Adapei de l'Ariège est une Association parentale administrée par les familles et amis de nos personnes accueillies.

Ensemble, avec les professionnels, les Administrateurs, les membres du Bureau, les membres du Conseil à la Vie Sociale et les parents bénévoles, nous nous engageons pour le bien-être des personnes en situation de handicap et pour le soutien de leurs proches.

Des valeurs fortes, de respect, de solidarité, d'esprit d'entraide, d'humanisme, de militantisme, d'engagement bénévole et désintéressé, de neutralité politique et religieuse nous guident dans nos actions quotidiennes et nos décisions.

Philippe ORIOL

Président

Mot de la Directrice

Madame, Monsieur,

Votre enfant va être admis au sein d'un Institut Médico Educatif de l'Adapei 09, et vous allez l'accompagner dans son parcours institutionnel... nous vous souhaitons la bienvenue !

Ce livret d'accueil, conformément à la loi du 2 janvier 2002 et aux textes réglementaires, vous est remis dans l'objectif de vous présenter les établissements et l'ensemble des prestations qui y sont dispensées. Il vous présente l'équipe pluriprofessionnelle et le fonctionnement global des Instituts Médico Educatifs.

Les professionnels qui vont accompagner votre enfant sont spécialisés et qualifiés, ils seront tous investis dans son parcours. C'est bien entendu en étroite collaboration avec vous que ce parcours va se construire et grâce à celle-ci que votre enfant s'épanouira.

Je vous souhaite une bonne prise de connaissance des informations contenues dans ce livret d'accueil.

Cécile POMIES

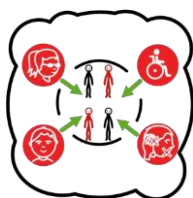
Directrice du Pôle Enfance

I. Qui sommes-nous ?

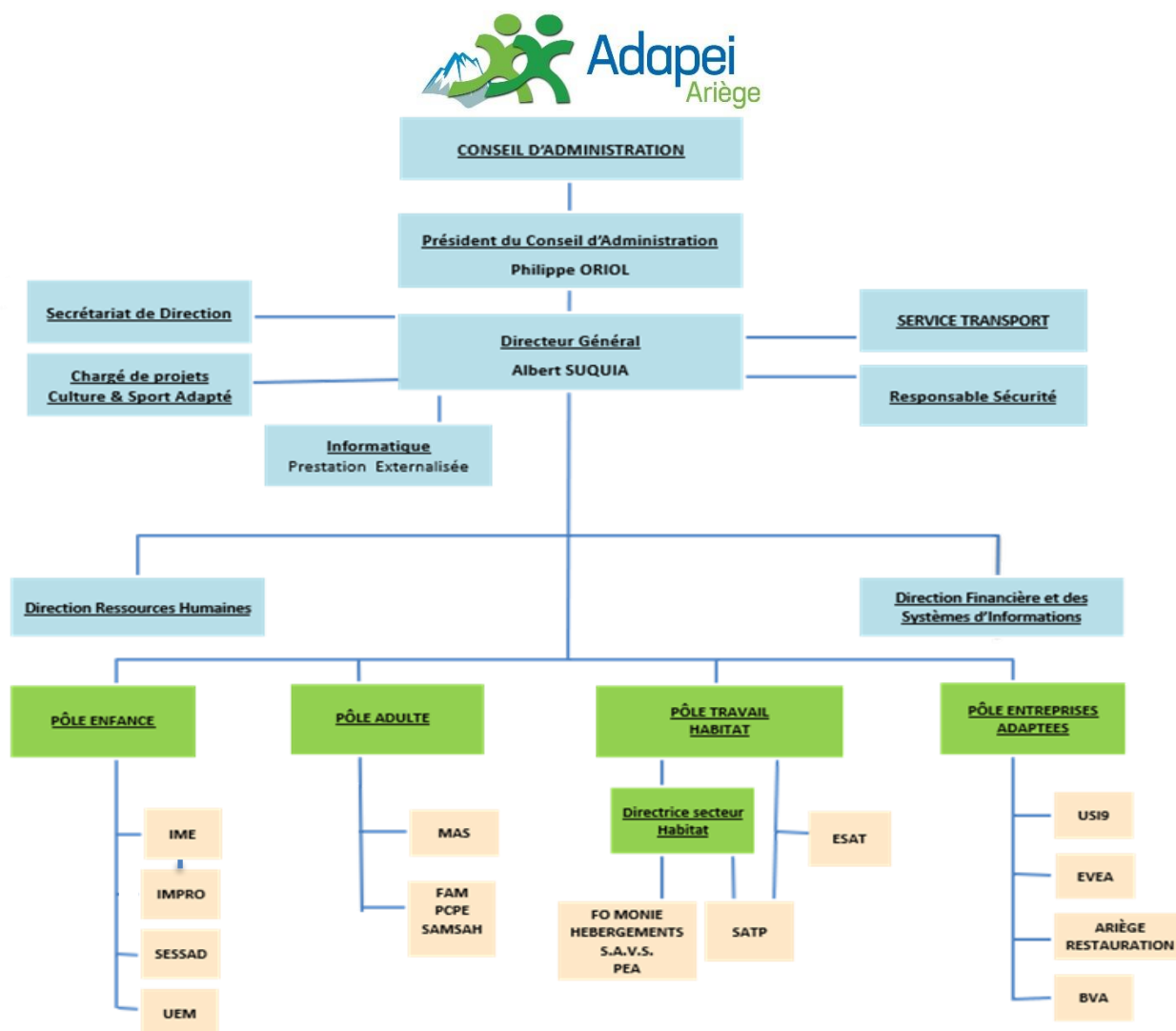
Les IME de Saint-Jean et de Lézat sont des établissements gérés par L'Adapei de l'Ariège.



L'Adapei est une association de parents qui accueille et accompagne des personnes en situation de handicap, à tous les âges de la vie.



Elle propose des réponses adaptées au parcours de vie de chaque personne qu'elle accompagne.



II. Présentation des IME

Les IME accueillent des enfants et adolescents en situation de handicap, jusqu'à l'âge de 20 ans.



Les établissements sont ouverts 210 jours par an



Ouverture de janvier à décembre

Les vacances ne sont pas les mêmes qu'à l'école.

Il n'y a qu'une semaine de vacances au lieu de deux (à l'automne, à Noël, en hiver et au printemps).

L'établissement est ouvert tout le mois de juillet.

Il est fermé 4 semaines au mois d'août.

Les enfants doivent être présents sur tous les temps d'ouverture.

Le calendrier de fermeture est donné à l'automne pour l'année à venir.

Horaires d'accueil de jour des enfants :

A l'IME de saint jean du Falga :

L'établissement accueille les enfants du lundi au vendredi de 8h45 à 17h

A l'IME de Lézat sur Lèze :

L'établissement accueille les enfants :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 16h30
- Les mercredis de 9h à 12h30



Les arrivées doivent avoir lieu au plus tard à 9h le matin.

III. L'admission



Il faut une notification de la CDAPH.



Vous prenez rendez-vous avec l'assistant de service social.

Vous visitez l'établissement.

L'assistant de service social vous donne le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, un dossier à remplir et une liste de documents à fournir.



Vous envoyez le dossier rempli et les documents demandés.



Une commission d'admission se réunit, réfléchit à comment accueillir au mieux votre enfant, sur quel groupe, et l'inscrit sur la liste d'attente.



Lorsqu'une place se libère sur le groupe qui doit accueillir votre enfant, l'assistant de service social vous téléphone.



Une visite médicale est organisée en présence de la famille.



Un stage est réalisé.



La direction prononce l'admission.
Elle recueille vos besoins et attentes.



Si vous êtes d'accord, un contrat de séjour est signé au plus tard dans le mois qui suit le jour de l'arrivée.

IV. Le projet d'accompagnement personnalisé



Il est élaboré dans les 6 mois qui suivent l'admission.
Il sera revu à minima chaque année.



L'équipe pluridisciplinaire se réunit pour mettre en commun leurs bilans et analyses concernant la personne accueillie.

Elle fixe, en tenant compte de vos attentes et de celles des personnes accompagnées, des objectifs et des actions pour accompagner votre enfant sur l'année à venir.



Le responsable de service et le référent vous reçoivent avec votre enfant (si possible) pour lire le projet, l'expliquer, le réajuster.

Si vous êtes d'accord, vous le signez ainsi que votre enfant (si ses capacités le permettent).



Un bilan pluriprofessionnel est réalisé à chaque fin d'année scolaire.

Il vous est envoyé et peut donner lieu à une rencontre.

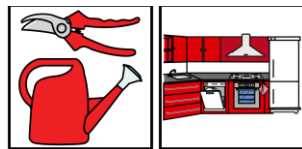
V. Les prestations proposées

1. Les prestations pédagogiques



De 3 à 16 ans, l'IME répond à l'obligation d'instruction de votre enfant, selon les modalités qui lui sont adaptées :

- Un apprentissage en unité d'enseignement interne à l'IME
- Un apprentissage en Unité d'Enseignement Externalisée (dans un établissement scolaire)
- Des séances d'activités physiques adaptées.



L'équipe de l'IMPro propose en fonction des besoins (et de l'âge) de chacun :

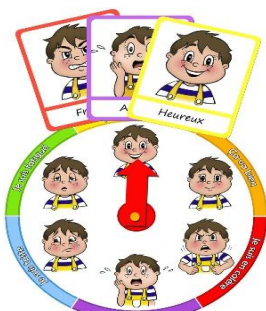
- Un apprentissage en unité d'enseignement interne à l'IME
- Une découverte du monde du travail et une orientation préprofessionnelle, selon les capacités de chacun.

2. Les prestations éducatives

L'équipe éducative accompagne votre enfant pour qu'il gagne en autonomie dans différents domaines :

Le développement cognitif et social

Découvrir ses capacités d'apprentissage, apprendre à gérer ses émotions, développer ses centres d'intérêt et sa créativité, apprendre à devenir citoyen.



L'autonomie personnelle et sociale

Accès aux besoins fondamentaux, développement des compétences, apprentissage des repères spatio-temporels, acquisition des règles sociales.



Le développement de la communication

L'équipe propose des outils de communication adaptés à votre enfant, en fonction de ses compétences (PECS, Makaton, facile à lire et à comprendre, tablettes numériques...).

L'équipe de l'IME peut vous proposer une guidance parentale.



COMMUNICATION



3. Les prestations thérapeutiques



L'équipe paramédicale accompagne votre enfant au quotidien en fonction de ses besoins.

Le suivi médical et paramédical concerne la pathologie à l'origine de l'admission de votre enfant.

Les médecins des établissements ne sont pas les médecins traitants. Selon les besoins et le projet personnalisé de chaque enfant, des rééducations sont prescrites par les médecins des établissements.

Si votre enfant prend un traitement, les infirmiers des établissements coordonnent l'aide à la prise, conformément à l'ordonnance médicale que vous nous transmettez.

L'équipe paramédicale vous conseille sur les accompagnements médicaux.

Des séances d'habituation aux soins peuvent être proposées.

4. Les prestations sociales

L'assistant de service social vous propose un accompagnement dans les démarches pour votre enfant.

5. Le soutien aux familles

L'établissement peut vous proposer des visites à domicile pour vous apporter conseils et soutien, par exemple :

- Sur l'aménagement des lieux de vie de votre enfant
- Pour une mise en commun d'outils (communication, matériel technique)
- Soutien à la parentalité

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous avec un professionnel sur l'établissement.

Votre enfant a un référent identifié parmi les professionnels.

6. Les internats



Les IME ne disposent pas d'hébergement en internat complet.

Néanmoins, quelques places d'internat séquentiel de semaine sont proposées.

Les modalités d'accueil en internat sont exclusivement définies par le projet personnalisé de votre enfant, dans la limite des places disponibles.

VI. L'organisation de l'accompagnement

1. Les transports

Votre enfant peut venir et repartir de l'établissement :



En bus avec le service transport de l'Adapei 09
Il y a des points de rendez-vous sur un circuit établi



En voiture avec vous

2. L'accueil sur les groupes

Les enfants sont accueillis sur des groupes en fonction de l'âge et des besoins.

Au sein de l'IME de Saint Jean du Falga :

Groupe 3	Groupe 4	Groupe École	Ados 1	Ados 2	IMPro
-----------------	-----------------	---------------------	---------------	---------------	--------------

Au sein de l'IME de Lézat sur Lèze :

Les Lupins	Les explorateurs	Les Minions A Primaires	Les Minions B Collégiens
-------------------	-------------------------	------------------------------------	-------------------------------------

3. Les repas



Ils sont adaptés aux besoins (régime, texture, religion ...).

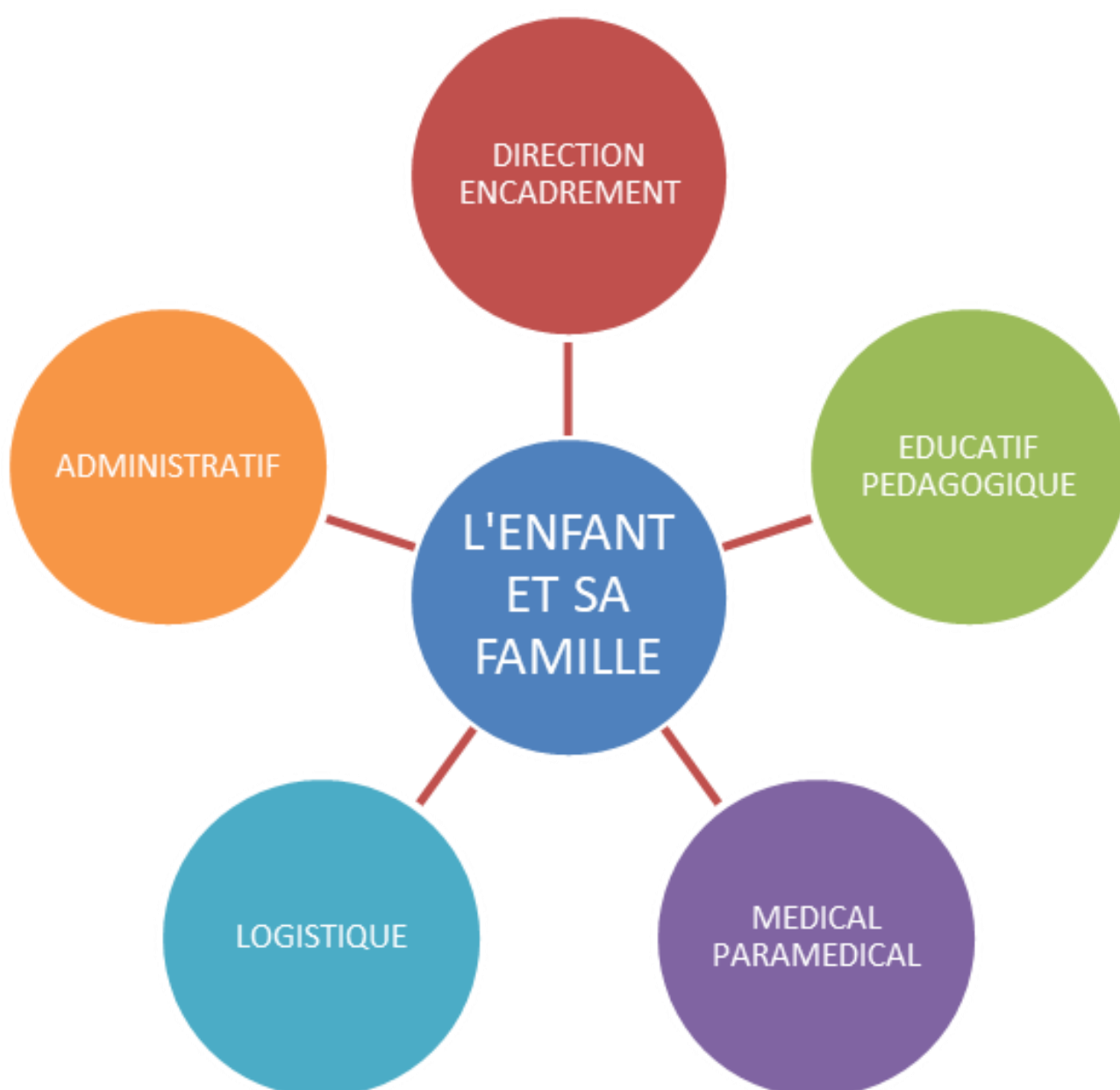
Ils sont livrés par une société extérieure.











Ils sont réchauffés sur place dans nos cuisines.

Ils sont pris entre 11h45 et 13h :



VII. Les professionnels des établissements



 <p>DIRECTION ENCADREMENT</p>	 <p>Direction</p>	<p>Directeur Responsable de service</p>
 <p>EDUCATIF PEDAGOGIQUE</p>		<p>Educateur spécialisé Educateur technique spécialisé Moniteur éducateur Aide médico-psychologique ou Accompagnant Educatif et Social Enseignant spécialisé</p>
 <p>MEDICAL PARAMEDICAL</p>		<p>Médecin Infirmier Aide-soignant Psychologue Ergothérapeute Psychomotricien Orthophoniste Kinésithérapeute</p>
 <p>LOGISTIQUE</p>		<p>Agent de maintenance Agent de Service Intérieur</p>
 <p>ADMINISTRATIF</p>		<p>Assistant de Service Social Secrétaire et référent RH Comptable Animateur Qualité</p>

VIII. La sortie des IME



A 20 ans, il faudra organiser la sortie de l'IME vers un secteur pour adulte.



PROJET

Ce sera travaillé en amont avec vous et votre enfant dans le cadre de son Projet d'Accompagnement Personnalisé, dès l'âge de 16 ans.

IX. Votre participation



La réunion de rentrée tous les ans



L'enquête de satisfaction 1 fois par an



Le projet d'accompagnement personnalisé tous les ans

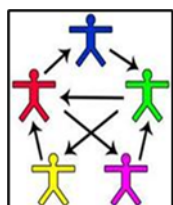


Le CVS (parents élus) à minima 3 fois par an

Le Conseil de Vie Sociale (CVS)

A quoi sert le CVS ?

Discuter, donner son avis : dire ce qu'on pense sur un sujet, sur les projets, sur les décisions prises dans l'IME. Les personnes élues sont les porte-parole de leurs pairs, pour recueillir tout au long de l'année leurs suggestions.



Etre informé : de ce qui se passe dans l'établissement, les changements, l'organisation, l'aménagement, les travaux

....

Se concerter : réfléchir ensemble à un problème et trouver une solution

Qui sont les membres du CVS ?

Les membres du CVS sont élus.

Il y a :

- Des représentants des enfants
- Des représentants des parents
- Des représentants des professionnels
- Des représentants de l'Adapei 09
- Des représentants de la mairie
- La direction de l'établissement



Comment fonctionne le CVS ?

Il y a 3 réunions minimum par an.

X. Le coût des prestations

Il est pris en charge par l'assurance maladie.

L'établissement peut demander une participation pour certaines sorties exceptionnelles.

XI. Vos droits



Chaque personne accompagnée a des droits et des devoirs.

Ces droits et ces devoirs se trouvent dans le règlement de fonctionnement de l'établissement.

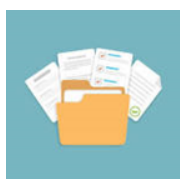
Ce règlement est donné en annexe de ce livret d'accueil et il est affiché dans l'établissement.

La personne accompagnée et sa famille doivent s'y conformer, comme les professionnels.

La Charte des Droits et des Libertés est également transmise avec ce livret d'accueil, en format facile à lire et à comprendre.

1. Votre Dossier

Chaque personne accompagnée a un dossier unique qui rassemble des informations :



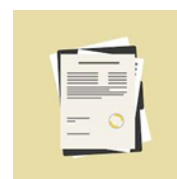
Administratives



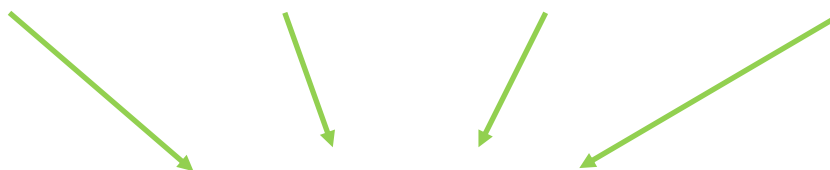
Educatives



Médicales



Sociales



Ces informations sont dans le logiciel informatique NET VIE.

Ces informations permettent aux professionnels de mieux connaître votre enfant tout au long de son parcours.

Ces informations sont confidentielles.

Les données personnelles ne sont recueillies que lorsqu'elles sont nécessaires à l'accompagnement et au suivi des dossiers.

Vous pouvez demander des rectifications de vos données.

Vous pouvez demander d'effacer des données.

Ces demandes sont à effectuer auprès de la direction.

2. Accès au dossier



Vous pouvez voir ou demander votre dossier.

La demande est à faire auprès de la direction, via le formulaire dédié.

3. Plaintes et réclamations

En cas de problème, vous pouvez contacter le responsable de service ou la Direction de l'IME, via le formulaire dédié. Une réponse écrite vous sera transmise.



En cas de non-respect de vos droits, ou de désaccord, vous pouvez contacter une « *personne qualifiée* » (médiateur).

Nous vous donnons la liste de ces personnes en annexe de ce livret.

4. La personne de confiance

A partir de 18 ans, tout citoyen a le droit de choisir une personne de confiance.




La personne de confiance l'aide à connaître et à comprendre ses droits.

La personne de confiance l'aide à exprimer ses choix.

Elle est son porte-parole, par exemple lors de son projet personnalisé ou lors ses rendez-vous médicaux.

La personne accompagnée peut choisir sa personne de confiance parmi ses proches, un ami ou un membre de la famille.

XII. Nous contacter

	IME de Saint Jean du Falga	IME de Lézat sur Lèze
	05 61 68 00 56 L au V 8h30-12h30 13h30-17h30	05 61 69 13 70 L au V 8h30-12h30 14h-17h30 (sauf Me)
	4 rue Jean ARMAING 09100 St JEAN DU FALGA	Route de Castagnac 09210 LEZAT SUR LEZE
	secretariat.stjean @adapei09.fr	secretariat.imelezat @adapei09.fr

XIII. Venir sur nos établissements

